



Ville de Bernay
Délibération : 15
Conseil du 30 juin 2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20210702-DELCM21-CP-073-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2021

Affichage : 02/07/2021

VILLE DE BERNAY

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 30 JUIN 2021

Délibération n° 66-2021

Rapporteur : Madame Françoise TURMEL

L'an deux-mille-vingt-et-un, le trente juin à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie-Lyne VAGNER, maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Camille DAEL, Sabrina BECHET, Guillaume WIENER, Françoise TURMEL, Pascal SÉJOURNÉ, Claudine HEUDE, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Valérie DIOT, Thierry JOSSÉ, Laurence BEATRIX, Françoise ROUTIER, Chantal HERVIEU, Julien LEFEVRE, Ulrich SCHLUMBERGER, Sébastien LERAT, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Antonin PLANCHETTE.

Pouvoirs : Gérard LEMERCIER à Julien LEFEVRE, Sara FERAUD à Claudine HEUDE, Mickaël PEREIRA à Thierry JOSSÉ, Louis CHOAIN à Marie-Lyne VAGNER, Céline MENANT à Guillaume WIENER, Sandrine BOZEC à Ulrich SCHLUMBERGER.

Absents : Valérie BRANLOT, Nathalie PERRET, Pascal DIDTSCH (a quitté la salle avant la lecture de cette délibération pour prévenir tout conflit d'intérêt).

Date de la convocation : 24 juin 2021.

Pierre BIBET est nommé secrétaire de séance.

Objet :

**ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES
A L'AMICALE LAÏQUE « LE TEMPS DES CERISES »
POUR LE 21^{ème} FESTIVAL DE LA MARIONNETTE
ET LE 18^{ème} FESTIVAL DE JAZZ**

EXPOSÉ DES MOTIFS :

L'Amicale Laïque « Le Temps des Cerises » organise tous les ans un Festival de la Marionnette et un Festival de Jazz sur le territoire de l'Intercom Bernay Terre de Normandie et dans d'autres villes du département.

En raison de la crise sanitaire, ces manifestations n'ont pas pu avoir lieu en 2020.

Dans le cadre de la politique municipale de soutien à la vie associative et d'animation du territoire, il est proposé d'attribuer des subventions exceptionnelles à l'Amicale laïque « Le

Temps des Cerises » dans le cadre du 21^{ème} festival de la marionnette et de la 18^{ème} édition de Jazz en Pays Risle Charentonne.

L'association sollicite une subvention de 8 000 € pour le festival de la Marionnette et de 900 € pour le festival Jazz en Pays Risle Charentonne.

Il est proposé d'approuver l'attribution des subventions exceptionnelles à hauteur de 3 000 € pour la Marionnette et de 300 € pour le Jazz.

DÉLIBÉRATION :

VU l'avis favorable de la commission « Culture, Patrimoine et Sports » qui s'est réunie le 24 juin 2021.

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITÉ :

(Abstentions : Antonin PLANCHETTE, Ulrich SCHLUMBERGER, Sébastien LERAT, Sandrine BOZEC par procuration donnée à Ulrich SCHLUMBERGER, François VANFLETEREN, Claire PITETTE)

- **D'ACCORDER** les subventions exceptionnelles à hauteur de 3 000 € pour la Marionnette et de 300 € pour le Jazz.
- **D'IMPUTER** les sommes correspondantes sur le budget « Vie associative » au chapitre 65 article 6574.

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 01/07/2021,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

